

PAGES SPÉCIALES  
« PARENTS DANS LE VAL D'DISE »

Le magazine de la FCPE  
Pour l'enfant vers l'homme

la revue DES  
parents

ISSN 023-0232

Revue des Parents n° 387  
Avril 2013

**ACTU 95** *On fait quoi pour nos enfants ? On attend le grand soir ou on avance ?*

Sommaire :

Pauvres enfants... leurs besoins ont si rarement compté dans l'organisation de l'école !

C'est parce que leurs jeunes bras étaient irremplaçables dans les champs qu'une longue pause estivale, de plus de deux mois, fut mise en place au siècle dernier. Et c'est parce que les professionnels du tourisme ont toujours pesé sur les gouvernements successifs que le rythme des grandes et des petites vacances a été et reste si difficile à modifier.

De même pour l'organisation de la semaine... Tous les professionnels de l'enfance, tous les pédagogues en conviennent : les rythmes scolaires actuels – deux jours d'école, un jour de congé, deux jours d'école, un long week-end - n'ont pas été mis en place dans l'intérêt de l'enfant. Ils sont inadaptés.

Sur le principe, tout le monde semble d'accord : il faut revenir à une semaine de cinq jours, mais avec des journées d'apprentissage plus courtes, prolongées par des activités sportives, culturelles, associatives au sein de l'école ou non. La FCPE 95 considère que l'on ne peut se contenter des

avancées très partielles.

Il y a pire que le maintien des options fondamentales passées et l'innovation mal maîtrisée. C'est une nouvelle étape de décentralisation ouverte à tous les vents et à toutes les pressions. Sous des modalités propres, on retrouve là, non « la question des rythmes » proprement dite - qui supposerait effectivement une discussion -, mais le projet précis en cours visant les écoles primaires, aggravant les conditions de travail, faisant peser une responsabilité sur les localités. Tout ceci soulève à juste titre une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative.

Pour une école en crise, il faudrait une vraie refondation en rejetant les vieilles lunes et les politiques qui ont justement produit la crise et en retrouvant le chemin d'une école commune, démocratique et émancipatrice. Non, ce chemin n'est pas facile. Avec les nouveaux défis éducatifs qui se présentent, il faut associer à ce débat les acteurs directement concernés et toute la collectivité mais avec un choix progressiste indispensable.

.../...

**ACTU 95**  
**PAGE I et II**

Compte-rendu de la  
rencontre du 07 février  
entre la FCPE 95 et  
l'Inspection d'Académie  
**PAGE III**

Vie d'un conseil local :  
**MENUCOURT**  
« Groupement d'achat de  
fournitures scolaires »  
**PAGE IV et V**

« L'éducation artistique et  
culturelle :  
Pour l'éducation, par l'art »  
**PAGE VI et VII**

La mixité sociale est-elle  
compatible avec la réussite  
scolaire de tous les élèves ?  
**PAGE VII et VIII**

Directeur de la rédaction : **Bruno Brisebarre**  
101 rue du Brûloir – 95000 CERGY Tél : 01.30.32.67.67  
www.fcpe95.fr mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

.../....

La FCPE 95 appelle à continuer à travailler sur la base de la loi Peillon mais en prenant l'enjeu majeur : **L'enfant.**

Une grande partie des difficultés rencontrées par l'école depuis des années est liée au fait qu'elle reste très peu ouverte, y compris aux parents qui sont pourtant les premiers éducateurs de leur enfant. Des amendements ont été apportés sur la question de la place des parents dans les établissements scolaires qui devront être mis en place. Ce sont les mentalités et les pratiques anciennes qui doivent aussi être remises en cause et les lois sont plus faciles à changer que les mentalités.

La place de l'école dans le quartier, dans la ville et dans les territoires doit être aussi revue. Il faut, pour que cette école soit celle de la réussite de tous les enfants, faire découvrir à chacun, à commencer par ceux qui ont le moins, toutes leurs potentialités et leur donner les preuves de leurs compétences autrement qu'au travers des traditionnelles évaluations scolaires, des devoirs à la maison qui devront être

réellement interdits...

**Il faut redonner confiance à nos enfants et à nos adolescents.** Il n'est pas possible d'attendre encore pour que la vie des élèves change : trop d'élèves s'ennuient à l'école, y vont avec la « boule au ventre » et avec la peur d'échouer, décrochent ou sont en grande difficulté...

Oui nous devons tous changer le regard porté sur l'école. Il faut qu'il y ait un véritable engagement de toute la communauté nationale : Etat (Education nationale, Culture, Ministère de la ville...), enseignants, familles, élus, associations, enfants et jeunes eux-mêmes.

Ce changement passe inévitablement par une véritable coopération dans laquelle chacun devra mettre entre parenthèses ses propres intérêts pour privilégier celui des enfants. L'organisation du système éducatif doit être remise à plat et transformée.

**Bruno BRISEBARRE**  
Président de la FCPE 95

## ***Le 46ème CONGRES DEPARTEMENTAL***

***aura lieu le samedi 1er juin 2013***

***au collège Jacques-Yves COUSTEAU de Méry-sur-Oise***

*C'est dans ce cadre particulier que nous ferons ensemble le point sur l'activité du CDPE et des conseils locaux. Des ateliers vous seront proposés.*

*Mais le Congrès c'est aussi le renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration.*

*Si vous souhaitez participez à la vie de la FCPE dans votre département, alors votre conseil local doit déposer votre candidature.*

*Le bureau de votre conseil local recevra courant avril une circulaire dans laquelle vous y trouverez toutes les informations pratiques.*

*Vous pouvez contacter le CDPE pour toutes informations par téléphone : 01 30 32 67 67 ou par mail : [fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr](mailto:fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr)*

*Site internet : [www.fcpe95.com](http://www.fcpe95.com)*

## **Compte-rendu de la rencontre du 07 février entre la FCPE 95 et l'Inspection d'Académie**

Suite à notre entrevue avec la DASEN 95, nous pouvons confirmer la dotation de 400 ETP supplémentaires (équivalent temps plein) pour l'académie de Versailles dont **117 ETP** pour le 95 auquel s'ajoutent **90 ETP affectés aux remplacements** et **35 professeurs stagiaires** (soit 15 heures de cours + 3 heures de formation). C'est significativement bien plus que dans les autres départements de la Région Parisienne.

Soit : **117 + 90 + 35 = 242 postes supplémentaires** pour le Val d'Oise, au titre d'une reconnaissance des caractéristiques du département, de la prise en compte de l'augmentation démographique et d'une proportion importante de milieux populaires.

L'essentiel de ces postes devraient être affectés dans les collèges où, pourtant, les effectifs devraient être quasiment stables sauf sur quelques secteurs (Cergy : + 150 élèves sur les Explorateurs et la Justice, Goussainville, Argenteuil).

La priorité est donnée à la préservation des établissements les plus en difficulté et à l'augmentation des dotations des établissements qui avaient le plus soufferts, les années antérieures, en perdant de nombreuses heures, voire de nombreux postes.

Les effectifs en BTS augmenteront sensiblement mais au vu des places non pourvues, cela ne semblerait pas nécessiter des dotations supplémentaires.

Restent les lycées pour lesquels le statu quo semble de mise.

Les questions de remplacement sont toujours aussi problématiques, notamment dans les disciplines déficitaires (mathématiques, technologie, sciences physiques, ...) et la situation pourrait ne pas s'améliorer à la rentrée prochaine dans ces disciplines. Il faut aussi rappeler que ces « remplacements » sont ceux qui sont considérés comme « longs », c'est à dire dépassant les 15 jours, délais en dessous duquel l'éducation nationale ne propose que des solutions en interne ou ... rien.

Ainsi, il nous semble qu'à l'approche des **Commissions Permanentes et des Conseils d'Administration** qui se prononceront sur les répartitions horaires pour l'an prochain (**DHG**), notre position est sensiblement la même que l'an passé même si nous ne pouvons que souligner une volonté politique clairement différente en matière d'Éducation. La situation d'aujourd'hui est bien l'héritage du gouvernement précédent et le compte n'y est pas encore.

Partout où des conditions seront améliorées, nous ne devons pas manquer de relever les aménagements de cours insatisfaisants pour nos enfants : demi-groupe en sciences, en technologie et en langues vivantes, effectifs par classe, réduction de l'offre éducative par réduction de l'offre des langues offertes à l'apprentissage, par réduction des options offertes en lycée ...

Ainsi nous ne pouvons qu'inviter chaque conseil local à nous faire parvenir les relevés de décisions et les motions que chacun jugera utile de déposer. Pour mémoire de très nombreux établissements avaient, l'an dernier, rejeté les répartitions horaires proposées faute de dotation globale cohérente et à la hauteur des enjeux. Nous ne pouvons que poursuivre ce mouvement et appeler à ce que tout soit mis en œuvre pour que le secondaire participe pleinement à la refondation que la FCPE appelle de ses vœux.

Laurent Desert

## ***Vie d'un conseil local : MENU COURT***

### ***« Groupement d'achat de fournitures scolaires »***

Fini la corvée d'été d'achat des fournitures scolaires : arpenter les interminables rayons des supermarchés pour trouver le crayon à papier adéquat, courir derrière le cahier à spirale 192 pages ! Les parents d'élèves FCPE de Menucourt se sont mobilisés à la rentrée 2012 et ont lancé un regroupement des achats *« pour cette première année, alors que nous n'avons aucune expérience et aucune certitude concernant le volume des commandes, nous avons pu obtenir des prix inférieurs de 20% environ, et en plus nous avons été livrés sur Menucourt ! »* disent-ils en chœur ! Parce qu'effectivement, c'est une histoire d'équipe. Sous l'impulsion du président du Conseil local, Frédéric Delacroix, un petit groupe de 5 parents motivés s'est lancé dans l'aventure. *« Nous n'avons pas la recette, juste la motivation de faire un bon plat et de trouver les bons ingrédients »* lancent Stéphane et Sandrine, membres du groupe. *« Prenez un cahier des charges, un appel d'offre précis, plusieurs fournisseurs, une dose d'humour, un zeste de culot, beaucoup de disponibilité, déliez avec des outils informatiques simples mais performants, mélangez le tout dans une communication offensive et récurrente et saupoudrez de bonne humeur. »*

En effet, si le principe est très simple pour les familles, ce fut un véritable casse-tête pour les organisateurs.

Il a fallu tout construire de A à Z :

- ⇒ Consulter et choisir des entreprises.
- ⇒ Regrouper dans les temps et harmoniser les listes de fournitures demandées par les enseignants.
- ⇒ Consulter les enfants, recueillir leurs avis et leurs idées.
- ⇒ Tenir compte des aspects pratiques, qualitatifs et esthétiques des fournitures.
- ⇒ Construire un catalogue en ligne et des bons de commandes personnalisés par niveau de classe tant au collège qu'au primaire.
- ⇒ Mettre en place une comptabilité et un suivi informatique des commandes.
- ⇒ Organiser la distribution.
- ⇒ Et surtout communiquer tout au long du processus.

*« Heureusement la collaboration de la Mairie et des écoles a été précieuse »* précisent Isabelle et Véronique. La mairie a soutenu le projet grâce à une subvention qui a permis de sécuriser le compte et d'acheter un calicot informatif. *« En effet dans un premier temps, nous ne savions pas si nous allions devoir avancer des frais, nous voulions minimiser le risque financier (notamment lié aux impayés) pour le conseil local, qui bien évidemment n'avait jamais eu de telles sommes sur le compte ! »* poursuivent-elles.

.../...



.../...

Et les questions fusent « les parents vont-ils bien vouloir payer à la commande ? Vont-ils nous faire confiance ? Se limite-t-on au collège, élargit-on à l'élémentaire ? La recette va-t-elle fonctionner ? Heureusement les doutes se sont vite dissipés.

Pour une première, les résultats ont largement dépassé les vœux des organisateurs.

Un enfant sur quatre, des 3 écoles primaires et du collège a opté pour cette solution et 205 commandes ont finalement été passées par les familles. « *C'est comme cela que nous nous sommes retrouvés à encaisser 12 500 euros pour cette première édition* » précise Stéphane, et ils tiennent tous à préciser « Nous avons fait le choix de privilégier la notion d'économie pour les familles et le Conseil local n'a pas pris 1 euro dans le dispositif. »

Des stands dans les fêtes de fin d'année de chaque école aux portes ouvertes du collège ont permis de renseigner les parents et de collecter les commandes, un calicot bien en vue à l'entrée de la ville, les annonces dans le journal communal : personne ne pouvait plus ignorer le groupement d'achat ! Une vingtaine de parents se sont portés volontaires pour aider le jour J à la confection des commandes.

Le vendredi 30 août 2012, jour J : telles des petites fourmis, tout le monde s'est affairé autour des tables pour finaliser les commandes, dans la bonne humeur et les angoisses des produits manquants ! Un petit tour de caddie le soir en grande surface pour pallier les problèmes de dernière minute « nous voulions vraiment que les parents aient tout ce qu'ils avaient demandé, nous ne nous sommes pas autorisé d'erreur, c'est important pour installer la confiance. » confie Frédéric. Et le samedi 1<sup>er</sup> septembre, tout était prêt pour distribuer les 220 classeurs avec 95 000 feuilles papier et 16 000 pochettes transparentes, les 800 cahiers, les 150 cahiers d'exercices linguistiques, les 6 500 stylos et crayons, les 820 bâtons de colle, les 130 taille-crayons, les 420 gommes, les 130 équerrés, les 170 règles, les 30 calculatrices, etc..

Pour la rentrée 2013 l'opération va évidemment être reconduite avec des évolutions et des améliorations. D'autres parents bénévoles ont rejoint le groupe, un questionnaire circule actuellement pour collecter les avis sur les produits de 2012 et surtout... « Nous sommes beaucoup plus à l'aise pour négocier avec les fournisseurs maintenant que nous avons des bases » précise Dora, une maman qui vient de rejoindre le groupe et participe au choix des fournisseurs.

## Le Conseil Local de MENU COURT

### La recette :

- S'assurer la collaboration de la Mairie (communication, prêt de local, et le cas échéant subvention)
- S'assurer l'adhésion des enseignants (et pour cela rien de mieux qu'une présentation de vive voix)
- Communiquer tout au long du processus
- Avoir un des membres du groupe compétent en informatique (afin de bâtir des outils pour faciliter les commandes)
- S'assurer d'avoir des ressources humaines pour la phase de distribution.

## « L'éducation artistique et culturelle : Pour l'éducation, par l'art »

*« L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité entre tous les enfants. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture. »*

Ce texte écrit par le ministère de l'éducation nationale est ambitieux. Il définit cette notion d'éducation artistique et culturelle.

Pourquoi mettre en avant cette notion ?

Tous les sociologues de l'éducation et de la culture se sont aperçus que l'école est le lieu où les mécanismes de reproduction des privilèges culturels se mettent en place et renforcent les inégalités sociales et scolaires. L'école peut aussi être l'endroit où ces rouages peuvent être enrayés par une alliance d'efforts. Il ne suffit pas d'apprendre des connaissances mais la pratique et l'exercice dans ce domaine sont importants. Cette pratique n'est pas qu'une illustration mais elle soutient l'enseignement par l'exemple.

Il ne suffit pas d'apprendre à lire pour aimer la littérature, il ne suffit pas d'apprendre à compter pour aimer les mathématiques, ...

Les obstacles peuvent être nombreux pour ne pas pouvoir accéder à l'art et à la culture.

Ils peuvent être d'ordre : géographique (distance), économique (prix à payer), symbolique (le seuil à franchir d'une bibliothèque, d'un théâtre et ne parlons pas d'un opéra) ...

Pour être efficace, elle doit être mise en place dès le plus jeune âge et se prolonger au long de toute la scolarité quelles que soient les études des jeunes : enseignement général, professionnel, agricole. Tous les temps de l'enfant doivent être mis à profit pour développer l'éducation artistique et culturelle.

L'apport de l'éducation artistique et culturelle pour les élèves est important puisqu'il permet de favoriser

l'épanouissement et permet d'apprendre en liant le travail, le loisir, le jeu... C'est aussi une ouverture au monde, à son environnement, à la personnalité de chaque enfant. Ce n'est pas une cerise sur le gâteau ou le petit plus. L'art et la culture sont subversifs car ils provoquent l'imaginaire, ils éveillent la sensibilité, ils stimulent l'esprit critique et développent le jugement (ceci est bien loin par exemple des programmes de 2008). C'est aussi former les citoyens de demain.

Cette question fait partie de la loi sur la refondation de l'école et fait l'objet d'un premier rapport au Ministère de la culture « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ». Les différents secteurs de ce ministère travaillent sur cette question.

La réflexion doit se mettre en place pour faire travailler des structures et des personnes dans un vrai partenariat : enseignants, monde artistique et intellectuel, parents d'élèves, mouvements associatifs...

Ce texte fait partie de la loi sur la refondation de l'école et a été voté le 19 mars à l'Assemblée nationale (ce texte peut encore changer au Sénat)

*« Elle favorise la connaissance du patrimoine artistique culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle comprend un parcours dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. Ce parcours est mis en œuvre localement, notamment à travers les **projets éducatifs territoriaux** ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés. »*

Certes, de grandes ambitions et des grands mots mais il faut être vigilant afin que l'Etat assure la **cohérence** d'une vision d'ensemble. Il doit assurer la poursuite de l'impulsion initiale et s'assurer d'une coordination globale et surtout mettre en place une réelle compensation et une péréquation entre les territoires. Le pilotage doit se faire dans un cadre interministériel.

Une **vraie priorité** doit être donnée aux zones rurales et péri-urbaines les moins desservies et envers les populations scolaires les moins défavorisées et ne pas continuer à donner à eux qui ont déjà beaucoup.

.../...

.../...

Les **moyens budgétaires** doivent être donnés afin d'assurer la démocratisation culturelle. La **gratuité** de ces activités doit être la règle.

La question de la pratique est primordiale afin que les élèves soient acteurs. L'école pourrait aussi devenir « désirable » et non plus le lieu où on doit par exemple lire plein de livres mais sans vraiment comprendre pourquoi : redonner du sens à l'école pour une grande majorité d'élèves. Il faut que l'apprentissage soit concret avec des rencontres avec des artistes, des professionnels de la culture... La question du parcours durant toute la scolarité est capitale car il faut qu'il y ait une familiarisation, des rencontres avec la culture pour que ce soit efficace et pas un « truc » donné à dose homéopathique.

Une vraie participation des parents aux activités doit être mise en place. Les parents pourraient aussi dans ce cadre être reconnus comme acteur possible de cette éducation.

Sylvie FROMENTELLE

#### Bibliographie et liens :

- 1) Rapports du Ministère de la culture : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Consultation-education-artistique-et-culturelle/Resultats-de-la-consultation>
- 2) <http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html>
- 3) <http://e.wallon.free.fr/spip.php?breve84>
- 4) Pascal Collin : « L'urgence de l'art à l'école : un plan artistique pour l'éducation nationale » aux Editions Théâtrales.

## ***La mixité sociale est-elle compatible avec la réussite scolaire de tous les élèves ?***

L'Atelier 2 de l'Observatoire sur la « mixité sociale et la réussite scolaire » organisé par le Conseil Régional d'Ile de France sous la Présidence d'Henriette Zoughebi Vice-Présidente en charge des Lycées et des politiques éducatives, nous apporte de riches éclairages sur ce sujet particulièrement important. Voici quelques morceaux choisis.

Pour **Pierre MERLE sociologue et Maître de conférences à l'IUFM de Bretagne**, classiquement, en matière de sociologie, il existe un lien très fort entre le niveau de ségrégation des établissements et leur niveau d'équité.

*Le système éducatif français est à cet égard peu équitable, dans le sens où l'origine sociale des élèves détermine fortement leur cursus scolaire. La France se trouve par conséquent du mauvais côté sur les deux définitions de l'équité, en partie parce que son système scolaire est ségrégatif.*

*Or, plusieurs études internationales démontrent que les systèmes éducatifs les plus ségrégatifs sont tendanciellement moins efficaces. Cela signifie que le niveau moyen de leurs élèves, tel qu'il est estimé par les études Pisa, est plus faible. Tel est l'enjeu de la ségrégation scolaire et de la mixité sociale.*

**Ainsi Françoise CARTRON Sénatrice de Gironde, rapporteure de la Mission d'information du Sénat sur l'assouplissement de la carte scolaire**, constate qu'en Seine-Saint-Denis les classes moyennes et supérieures ont disparu des collèges publics. Cela signifie qu'un enfant de ces quartiers n'a aucune chance, au cours de sa scolarité, de rencontrer un enfant de classe moyenne ou favorisée. Cette situation soulève la question du « vivre ensemble » et du sentiment d'exclusion de ces enfants et des familles, qui se sentent assignés à résidence et condamnés à fréquenter des établissements ghettos. Une telle situation donne lieu à du décrochage scolaire, de la violence, de l'échec scolaire. Ces éléments sont alimentés par un sentiment aigu de relégation.

Nous constatons ces mêmes effets dans nombre d'établissements scolaires situés dans les quartiers les plus populaires de nos villes du Val d'Oise.

Concernant au contraire l'attractivité de certains établissements, la Mission a constaté la part de responsabilité de l'Education nationale qui continue à implanter les options et

.../...

.../...

*les sections particulières dans les établissements déjà très attractifs ou réputés. De la même manière, certains parcours particuliers sont proposés dans ces mêmes établissements et s'adressent à un public initié. Ils ne constituent donc pas une ouverture pour tous.*

La Mission s'interroge sur l'organisation de ces options par l'Education Nationale.

L'une des propositions du rapport de la Mission consiste pour ainsi dire à « assécher » les options pour éviter qu'elles servent d'outil de contournement. D'autres pensent au contraire, que ces dernières doivent assurer, pour tous, une vraie diversité d'accès à la culture, au savoir et aux compétences. *Ce n'est pas parce que les options dites rares sont utilisées pour contourner la carte scolaire qu'il faut assécher l'offre d'options. La « rationalisation » évoquée dans le rapport, a une connotation très péjorative dans la mesure où ce terme a toujours équivalu à une réduction très forte des moyens. Les options doivent être réparties de manière intelligente. Or, on constate que les options sont concentrées dans les quartiers favorisés. Il convient de ne pas priver les établissements les plus défavorisés d'une vraie palette d'options, aussi riche qu'ailleurs.*

Pour **Catherine MOISAN, Inspectrice générale de l'Education nationale**, il existe une contradiction entre l'intérêt particulier et légitime d'un parent d'élève, et l'intérêt général. Ce discours est tenu par les chercheurs, mais il est insuffisamment entendu par l'ensemble des décideurs, y compris locaux. **Il convient d'expliquer aux parents, mais aussi aux professeurs, que les meilleurs résultats seront obtenus dans une classe hétérogène.**

Concernant les options, elle considère, exemples à l'appui que les classes spécifiques sont des facteurs de ségrégation entre établissements, mais avant tout au sein même des établissements.

*Les différentes solutions consistant à placer des options prestigieuses dans les lycées défavorisés n'ont d'ailleurs pas entraîné de résultats convaincants.*

D'autres articles récents des journaux Le Monde et l'Express enfoncent le clou.

Et de fait, tout le monde est d'accord ou presque, *la mixité des niveaux scolaires, et donc la mixité culturelle et sociale au sein des établissements et des classes, est un facteur de réussite tout aussi important. Rassembler les élèves en difficulté dans un même établissement, une même classe ou un même regroupement pédagogique pérenne ne favorise pas leurs progrès. Les pays qui ont su entretenir la mixité scolaire et sociale de leur Ecole sont aussi ceux qui disposent de l'élite la plus reconnue. Toutes les études actuelles concordent, justice et réussite pour tous font très bon ménage, à l'échelle d'un pays comme à celle d'une classe.*

Et s'appuyant sur la nécessité du « Vivre ensemble » dans

une société sécularisée et démocratique, l'idée-même d'une société unie et pacifiée repose donc sur la mixité de l'Ecole.

*Et pourtant, nos établissements sont de plus en plus ghettoïsés, et cette évolution, déjà favorisée par un enseignement privé totalement libre de choisir ses élèves, a été aggravée par l'assouplissement de la carte scolaire décidé par la droite en 2007. De plus, en leur sein, la composition des classes ne respecte pas toujours le principe de l'hétérogénéité ; le jeu des options (latin, allemand...) et des classes à programmes ou horaires aménagés (européennes, bilingues, musique, découverte professionnelle, etc.), ainsi que la pression des familles les plus favorisées pour mettre en place des classes de niveau, constituent autant de freins à la mixité scolaire.*

*Alors si tout le monde semble d'accord pour dire que "Rassembler les élèves en difficulté dans un même établissement, une même classe ou un même regroupement pédagogique pérenne ne favorise pas leurs progrès", il est donc plus que nécessaire de passer aux actes et que cette question soit intégrée au sein du futur projet de loi sur la refondation de l'école et y compris au sein même du Code de l'Education.*

C'est dans ce sens que trois spécialistes du sujet ont proposé un amendement sur le Projet de loi pour la refondation de l'école :

*Proposition d'un nouvel alinéa de l'article L111-1 du code de l'éducation*

*"Afin de favoriser à la fois la réussite scolaire et l'intégration sociale de tous les élèves, les mixités sexuelle, sociale, culturelle et scolaire sont encouragées à tous les niveaux du service public d'éducation. Les procédures d'orientation et d'affectation des élèves, de composition des classes ou des groupes et de répartition des moyens contribuent à cet objectif. La connaissance des méthodes pédagogiques fondées sur l'aide mutuelle, le travail en équipe et la coopération entre élèves participe à la formation des enseignants."*

Cet amendement a été repris par le Conseil économique, social et environnemental dans son avis sur le projet de loi adopté le 16 janvier 2013. Il a été déposé par :

**Maya Akkari, chef d'établissement, membre du conseil national du Parti socialiste**

**Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherches honoraire au CNRS**

**Jean-Pierre Obin, inspecteur général honoraire de l'Education nationale.**

Cet amendement sera-t-il retenu par les majorités de gauche au Sénat et à l'Assemblée Nationale, cela paraît incontournable mais cela suppose un effort financier que le Gouvernement n'est peut-être pas disposé à réaliser. Qui parlera alors de l'intérêt des enfants ?

**Synthèse réalisée par Manuel ALVAREZ,  
Administrateur départemental FCPE95**